

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 1 de 2

**Résolutions adoptées à la 529e séance tenue le
10 décembre 2007**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 25 février 2008

CU-529-2 DÉMISSION DU CHANCELIER ET NOMINATION D'UNE CHANCELIERE PAR
INTÉRIM

Le Conseil de l'Université

1. prend acte de la démission de M. André Caillé comme membre du Conseil et chancelier de l'Université;
2. nomme Mme Louise Roy chancelière par intérim jusqu'à la nomination d'un chancelier ou d'une chancelière en titre.

CU-529-6.2 EMPRUNT AUPRÈS DE FINANCEMENT-QUÉBEC

Il est résolu :

1. QUE l'emprunteur soit autorisé à emprunter, sous réserve de l'obtention des autorisations requises de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, une somme de 60 000 000 \$ (l'« emprunt ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE les modalités et conditions décrites aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient approuvées;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, un billet au montant de 60 000 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit souscrit en faveur de la Société;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, l'emprunteur soit autorisé à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du recteur, du vice-recteur exécutif, du directeur des finances ou de la secrétaire générale, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de l'emprunteur, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 2

**Résolutions adoptées à la 529e séance tenue le
10 décembre 2007**

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 25 février 2008

valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

CU-529-7.1 ATTRIBUTION DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université attribue la permanence aux personnes dont les noms paraissent au document A-2/529e/31.1 déposé aux archives.

CU-529-7.2 NOMINATION AVEC PERMANENCE

Le Conseil de l'Université nomme avec permanence la personne dont le nom paraît au document A-2/529e/32.1 déposé aux archives.

CU-529-8.1 NOMINATION DE LA DOYENNE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES

Le Conseil de l'Université nomme Mme Louise Béliveau, vice-rectrice adjointe aux études supérieures, doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales pour un premier mandat échéant le 31 mai 2012.

CU-529-8.2 NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

Le Conseil de l'Université nomme M. Jacques Gresset directeur de l'École d'optométrie pour un deuxième mandat échéant le 31 mai 2012.

CU-529-8.3 AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Le Conseil de l'Université donne son agrément à la nomination par cooptation de M. Pierre Moreau, doyen de la Faculté de pharmacie, comme membre du Comité de la planification, pour un mandat échéant le 31 mai 2011.

La secrétaire générale,
Francine Verrier